Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le 21 03 2018
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

VILLE d'AUBIERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

VILLE D'AUBIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 15 mars 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 15 MARS à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Eric CROUZET, 1er adjoint au Maire.**

PRÉSENTS (21) : E. CROUZET, V. SOULIGNAC, J. LUCARD, A. CHASSAIGNE, M. FORTE, F. GUITTON, C. MONTAGNON, M. BELLEROSE, M-T. FOURTIN-GIRAUD, M. CHAZOULE, B. BEAUDOUIN-JILCOT, M-F. PIC, C. FILHOL, S. MAURER, M-A. TERRILLON, D. AHMED-HAVET, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, I. PORTIER, S. CASILDAS, A. CHASSAGNE.

REPRESENTÉS (6) : C. SINSARD pouvoir à E. CROUZET, M-A. PUGLIESE pouvoir à C. FILHOL, J-Y. MANIEL pouvoir à J. LUCARD, L. GILLIET pouvoir à S. MAURER, E. SCOZZARI pouvoir à V. SOULIGNAC, N. LOZANO pouvoir à A. CHASSAGNE

ABSENTS NON REPRESENTÉS (2) : A. BRIAT, F. BERNARD

Délibérations présentées dans l'ordre suivant : 01, 02, 03, 05, 06, 07, 08, 09, 04.

Date de convocation : Le 07/03/18 M. AIGUESPARSES Claude a *été élu secrétaire de séance.*

DEL01032018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le 21 03 2018
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
21/03/18

De sa publication le :
21/03/18

De sa notification le :
21/03/18

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 20 mars 2018

Le 1er Adjoint au Maire,
Eric CROUZET

MAIRIE D'AUBIERE (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le 21 03 2018
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

VILLE d'AUBIERE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

GUITTON Florent

SOULIGNAC Vincent

MONTAGNON Christine

LUCARD Josette

FORTÉ Montserrat

CHASSAIGNE Alain

PUGLIESE Marie-Angèle

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

MANIEL Jean-Yves

SIOLY-PIC Marie-Françoise

BELLEROSE Martine

BEAUDOUIN Brigitte

CHAZOULE Michel

SCOZZARI Élizabeth

TERRILLON Marie-Ange

MAURER Sébastien

AHMED-HAVET Delphine

CASILDAS Sylvain

PORTIER Isabelle

AIGUESPARSES Claude

SZCZEPANIAK Éléonore

BRIAT Agnès

LOZANO Nicole

CHASSAGNE Agnès

ABSENTS EXCUSÉS :

GILLIET Laurent (ayant donné pouvoir à SINSARD Christian)

FILHOL Cédric (ayant donné pouvoir à LUCARD Josette)

BERNARD Florent (ayant donné pouvoir à CASILDAS Sylvain)

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

SOMMAIRE

A - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL....5

B - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE....5

C - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....6

I - Procès-verbal de la séance précédente....6

DEL94122017 : Approbation des procès-verbaux des séances précédentes....6

II - Finances....6

DEL95122017 : Décision modificative n° 02 - Autorisation spéciale - Commune....6

DEL96122017 : Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses du Budget Primitif 2018 du budget M14....6

DEL97122017 : Avance sur subvention municipale 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)....7

DEL98122017 : Budget commune - Admission en non-valeur de créances....7

DEL99122017 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune d'Aubière et la société Auchan France....7

DEL100122017 : Projets 2017 - Attributions des subventions aux associations aubiéroises....12

DEL101122017 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention entre la commune d'Aubière et Orange pour l'implantation de deux antennes-relais....13

III - Administration générale....17

DEL102122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association 2AM....17

DEL103122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Comité de la Vie Locale (CVL)....17

DEL104122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Comité Technique (CT)....17

DEL105122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)....17

DEL106122017 : Démission d'un conseiller municipal, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)....17

DEL107122017 : Démission d'un conseiller municipal, membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)....17

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

DEL108122017 : Désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG).....17

DEL109122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de quatre commissions municipales.....17

DEL110122017 : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS d'Aubière pour la passation du marché d'assurances de toutes les polices.....18

DEL111122017 : Marché des assurances : renouvellement de quatre contrats.....18

DEL112122017 : Charte partenariale de relogement - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.....18

DEL113122017 : Cimetière : reprise d'un terrain commun.....21

DEL114122017 : Signature de l'avenant n° 01 au contrat enfance-jeunesse 2014/2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales.....22

DEL115122017 : Approbation du compte rendu annuel d'activité de la ZAC de Malmouche 2016 et avenant n° 08.....22

IV - Personnel.....23

DEL116122017 : Renouvellement de la convention santé-prévention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.....23

DEL117122017 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole et la commune d'Aubière pour la viabilité hivernale.....25

DEL118122017 : Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade.....28

V - Intercommunalité.....28

DEL119122017 : Transfert des résultats de clôture des budgets eau et assainissement....28

VI - Environnement - Cadre de vie.....29

DEL120122017 : Espace Naturel Sensible Puy d'Aubière - Réalisation du second plan de gestion 2018-2022.....29

DEL121122017 : Syndicat d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme - Illuminations festives 2017/2018.....31

DEL122122017 : Convention de financement des travaux de l'église.....31

VII - Divers.....32

DEL123122017 : SAIEM Ville d'Aubière - Rapport d'activité - Exercice 2016.....32

DEL124122017 : Clermont Auvergne Métropole - Rapport d'activité - Exercice 2016.....32

DEL125122017 : Clermont Auvergne Métropole - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du service assainissement communautaire 2016.....32

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Il manque encore certainement quelques collègues, bien que j'ai quelques pouvoirs. J'ai le pouvoir de :

- Laurent GILLIET pour moi,
- Cédric FILHOL pour Josette LUCARD,
- Florent BERNARD pour Sylvain CASILDAS.

Vous n'en avez pas d'autre, à votre connaissance ? *(Néant)*

B - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Aujourd'hui, le secrétaire de séance est Élizabeth SCOZZARI.

Il y a 31 délibérations : 7 concernant les finances, 14 concernant l'administration générale, 3 concernant le personnel, 1 concernant l'intercommunalité, 3 concernant l'environnement cadre de vie et 3 diverses.

Comme d'habitude, je vous demande de bien vouloir mettre votre téléphone portable en vibreur.

A - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil Municipal en accueillant une nouvelle conseillère municipale. Nous accueillons avec plaisir Agnès CHASSAGNE, qui remplace Didier SALDO. Tous les deux étaient candidats sur la liste Nouvelle Donne pour Aubière. Je voudrais souhaiter, au nom du Conseil Municipal, la bienvenue à Agnès CHASSAGNE qui conforte la présence féminine dans ce Conseil puisque sur 29 élus, il y a 16 femmes. Nous étions déjà minoritaires. Elle conforte cette présence féminine et c'est tant mieux. Donc les dames sont majoritaires aujourd'hui.

Tout à l'heure, Agnès, nous allons discuter de ta présence dans les commissions. Pour ce qui est du fonctionnement, je suppose que Nicole LOZANO apportera quelques précisions. Sinon, nous ferons tout pour bien t'accueillir. La direction et les secrétaires de direction seront à disposition, si tu souhaites les voir. Il faudra juste leur passer un petit coup de fil avant.

J'en profite aussi pour dire publiquement ce que j'ai dit en aparté à Didier lorsqu'il m'a indiqué qu'il devait quitter le Conseil Municipal. Je le remercie pour sa contribution à tous les travaux, sa contribution toujours pertinente et constructive.

Bon courage à Agnès. Ce n'est pas un vote, on en prend simplement acte. Bon courage et bon travail avec l'équipe. Tout en étant dans l'opposition municipale, j'espère que nous aurons des échanges aussi fructueux que ceux que nous avions avec Didier et de manière générale.

Est-ce qu'Agnès veut dire quelque chose pour se présenter ?

Mme CHASSAGNE.- Je n'ai pas préparé de grand discours. J'étais troisième sur la liste Nouvelle Donne. Je succède à Didier. Je vous remercie de m'accueillir. Que dire ? J'habite à

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Aubière depuis 1996. Je suis travailleur social de formation dans un service spécialisé en santé qui est l'assurance maladie. C'est à peu près tout. J'espère que nous pourrons travailler d'une manière intelligente.

M. LE MAIRE.- Merci, Agnès.

Nous allons passer tout de suite à l'ordre du jour.

C - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL94122017 : Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

M. LE MAIRE.- Il y en a deux. Comme d'habitude, je suppose que tout le monde a lu ces deux procès-verbaux. S'il n'y a pas d'objection ou de point particulier, nous considérons qu'ils sont adoptés à l'unanimité ? *(Néant)*

La délibération n° 94 est adoptée à l'unanimité.

II - Finances

DEL95122017 : Décision modificative n° 02 - Autorisation spéciale - Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 95 est adoptée à la majorité.

DEL96122017 : Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses du Budget Primitif 2018 du budget M14

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

La délibération n° 96 est adoptée à la majorité.

DEL97122017 : Avance sur subvention municipale 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 97 est adoptée à l'unanimité.

DEL98122017 : Budget commune - Admission en non-valeur de créances

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 98 est adoptée à l'unanimité.

DEL99122017 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune d'Aubière et la société Auchan France

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Je vous propose qu'on retire cette question au motif que la question de l'utilité de cette surface de parking pour Auchan est en suspens. Donc nous la retirons et nous en reparlerons si nécessaire, si vous souhaitez plus d'explications.

M. CASILDAS.- C'est le parking qui était réservé à leur personnel ?

M. LE MAIRE.- C'est un parking qui est réservé actuellement au personnel d'Auchan et qui était loué à la société Auchan. Pour l'instant, il y a des discussions avec Auchan. Nous suspendons les choses. Nous avons l'impression qu'Auchan dispose de beaucoup de places de stationnement. Si vous voulez tout savoir, Auchan a tellement de places de stationnement qu'il laisse opérer des vigiles du commerce qui a ouvert il y a quelques jours, qui disent : « Vous

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

pouvez aller vous garer sur l'espace Auchan puisque nous avons un accord avec Auchan. » Le directeur prétend le contraire. Les relations avec le groupe Immochan Mulliez sont très compliquées.

Nous avons le sentiment, j'ai le sentiment qu'Auchan n'a pas besoin de ce parking du personnel puisqu'il offre ses parkings à tout le monde. Je vous propose donc de retirer cette délibération. Pour l'instant, c'est en suspens. J'ai engagé une discussion avec M. Sébastien LOUIS, le nouveau directeur du magasin Auchan, qui prétend qu'il n'y a aucun accord pour faire stationner les clients du *Burger King* sur le parking Auchan. Il le prétend, mais dans la réalité, vous n'avez qu'à y aller, vous verrez ce soir un vigile à l'entrée de la rue Malmouche qui arrête toutes les voitures, qui permet uniquement aux voitures qui veulent aller au *drive* d'y aller et qui dit aux autres : « Il faut aller sur le parking d'Auchan. » Les riverains ont posé la question, ils m'ont appelé tout à l'heure, on leur a dit : « Il y a un accord avec Auchan. »

Ce n'est pas clair. Pour l'instant, nous ne présentons pas cette délibération, nous la suspendons. Il n'y a rien de définitif. De toute façon, il y a un délai de rétractation. Nous en reparlerons, si besoin. Je vois que Sylvain CASILDAS fronce les sourcils. Nous en sommes là. C'est une mesure qui est prise dans le cadre de la discussion que nous avons tout de suite avec la direction du magasin Auchan.

M. CASILDAS.- Je fronçais les sourcils parce que je ne comprenais pas. Au début de vos propos, j'avais cru comprendre que c'était à la demande d'Auchan. À la fin de vos propos, je comprends que c'est une mesure de rétorsion de la mairie.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une mesure de rétorsion. J'ai eu le directeur d'Auchan à deux reprises, hier et aujourd'hui. Je lui ai dit que nous suspendions la négociation pour la poursuite ou non de ce bail. Ce n'est pas une mesure de rétorsion, c'est une mesure qui permet de discuter. Cette délibération permettait, si nous en avions discuté et si nous l'avions votée, une augmentation du coût de la location.

M. CASILDAS.- Si la délibération est venue en Conseil, c'est que la négociation était terminée.

M. LE MAIRE.- Elle n'était pas complètement engagée. Les nouveaux événements font que nous sommes obligés de discuter et vous avez bien compris pourquoi, par manque de places parking.

Pour ceux qui auraient encore des doutes quant à la position municipale dans le conflit qui nous oppose à Quartus, Quantum Atrium – le patron a 52 sociétés – et si quelqu'un a encore des doutes sur le bien-fondé de l'action municipale par rapport à l'emplacement de ce commerce, je vous invite à y aller demain soir, déjà dès ce soir si nous ne finissons pas trop tard. J'y vais tous les soirs, c'est déjà le bazar. Je vous invite à y aller demain soir parce que je sais par la profession que la moitié de l'activité de ce commerce se passe le vendredi et le samedi soir. Si Auchan ouvre son parking, contrairement à ses dires depuis des mois et des mois, en particulier avec l'ancien directeur, s'il prétend qu'il n'y a pas d'accord et que, dans la réalité, il y a un accord, je pense que, sans parler de rétorsion parce que nous avons de très bonnes relations avec le magasin Auchan, il nous appartient quand même de ne pas tout laisser faire. Il y a une question de sécurité. Je le redis bien, c'est la sécurité qui nous guide. Ce ne sont pas d'autres motifs.

M. CASILDAS.- Je ne vois pas comment, en pénalisant le personnel et en retirant cette délibération, on va régler le problème de *Burger King* qui est distant de 50 mètres. Je veux bien comprendre que vous ayez, sur *Burger King*, un désaccord avec le promoteur, la justice, le préfet et que tous ces gens soient mis dans la même salle, mais là, on mélange un peu tout. Si vous considérez qu'il y a un problème sur le *Burger King*, l'accès, le *drive*, le parking, cela me paraît plutôt du bon sens que les gens aillent se garer ailleurs pour ne pas engorger la rue Malmouche. Je ne vois vraiment pas en quoi le fait de retirer cette délibération va changer quelque chose au problème, hormis le fait qu'on va peut-être artificiellement obliger les gens à aller se garer ailleurs pour essayer d'avoir, *in fine,* raison et montrer que tout ce qu'on fait depuis deux ans avait un sens.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Si je comprends bien, cela veut dire qu'au 31 décembre, il n'y a plus personne d'Auchan qui se gare sur ce parking ?

M. LE MAIRE.- Pas du tout puisque la convention a été dénoncée le 1er juillet dernier et la municipalité a jusqu'au 30 juin pour prendre une décision. Le personnel n'est pas du tout sanctionné. Que le personnel se gare là où on l'oblige à se garer ou sur le parking public, je ne vois pas la différence. Ce n'est pas le propos.

Quand vous parlez de ce dossier, vous dites : « Vous avez des problèmes avec le préfet, vous avez des problèmes le promoteur, vous avez des problèmes avec *Burger King*. » Et vous, Monsieur CASILDAS et l'opposition municipale de droite, que pensez-vous de ce problème ? Est-ce que la majorité que je représente a raison d'agir comme elle le fait pour défendre l'intérêt du quartier, de la population, des administrés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec cette action ? Dans le cas contraire, si vous ne l'êtes pas, ayez le courage de le dire et donnez-nous les solutions.

En tout cas, il est de ma responsabilité et de la responsabilité de la majorité municipale d'avoir agi comme nous l'avons fait. Il n'y a pas de conflit personnel avec qui que ce soit, pas plus avec le préfet qu'avec le promoteur, la personne du promoteur, ou qu'avec des élus clermontois, comme la presse le dit d'une manière honteuse.

Je vous donne la parole, l'opposition, si vous voulez donner votre avis sur le dossier *Burger King*. Comme vous ne l'avez pas donné jusque-là, j'aimerais bien le connaître.

(Entrée de Mme PORTIER)

M. CASILDAS.- La réponse va être d'autant plus rapide qu'elle va être très claire. D'une part, nous n'avons pas de leçon de courage à recevoir de votre part, mais nous nous prononcerons sur un dossier quand il viendra sur la table du Conseil Municipal ou d'une commission municipale. Pour l'instant, en tant qu'élus de l'opposition, nous n'apprenons les revirements des différents épisodes de l'affaire *Burger King* que par la presse ou par les différentes publications que fait la mairie à ce propos, comme des citoyens *lambda*. C'est la réalité du dossier depuis deux ans. Ce n'est jamais venu en commission. Vincent, c'est venu en commission quand j'en ai parlé ! J'ai posé des questions et, à chaque fois, tu as botté en touche en me disant : « Je ne suis pas concerné, il faut voir avec le Maire. »

M. SOULIGNAC.- Il ne faut pas exagérer, nous en avons discuté. Je pense que tous les membres de la Commission Urbanisme peuvent en témoigner. À l'avant-dernière commission, nous en avons discuté pendant plus d'une heure. Nous sommes sortis à 20 h 30, voire 20 h 45. Effectivement, tu as posé la question et nous avons pris le temps d'aborder le problème. Tu ne peux pas dire que nous ne l'avons pas traité en commission.

M. CASILDAS.- Pourquoi est-ce que j'ai posé la question ? Quel est l'argument que j'ai donné ?

M. SOULIGNAC.- Tu as dit que nous n'avions pas traité la question en Commission Urbanisme. Je te dis que c'est faux parce que nous l'avons traité pendant une heure !

M. CASILDAS.- Cela n'a jamais été à l'ordre du jour. Ce sont des questions que nous avons posées !

M. SOULIGNAC.- Est-ce que les autres présents à la Commission Urbanisme peuvent dire ce qui s'est passé ?

M. CASILDAS.- Nous n'avons jamais eu de document. C'est venu parce que nous avons posé des questions. J'ai dit que je les posais en commission parce que je ne voulais pas que ce soit le cirque au Conseil Municipal et entendre des arguments politiques alors que je voulais qu'on parle de fond sur ce dossier. À la dernière commission, quand j'ai posé la dernière question sur les pré-enseignes, vous avez tous éclaté de rire ! C'est la vérité !

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Aujourd'hui, on engage de l'argent public et la responsabilité de la commune à travers des procès et des procédures et nous ne sommes au courant de rien ! Après, on nous demande notre avis ! Il faut arrêter ! Cela ressemble à des « guéguerres » personnelles ! Au bout d'un moment, quand je vois les réactions des gens sur les réseaux sociaux et autres, j'en ai vraiment ras-le-bol parce qu'à chaque fois qu'on me demande où j'habite et que je réponds Aubière, on me dit : « *Burger King* ! » Cela commence à devenir lassant ! *Burger King* n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique municipale. J'espère quand même qu'au cours de ce mandat, il restera autre chose de votre action que le *Burger King* ! C'est autant pour vous, pour nous, que pour les citoyens de cette commune qui nous ont mis là pour autre chose que ce sujet !

Mme BELLEROSE.- Sylvain, je t'interromps.

M. LE MAIRE.- Chers collègues, avec l'événement qui vient de se produire sur cette commune, à savoir l'ouverture de ce magasin dans des conditions controversées, c'est bien normal qu'on en parle ce soir. Cela ne sert à rien de hausser le ton. Quand j'étais élu de l'opposition, je n'attendais pas deux ans et demi pour dire : « On n'a pas parlé de ce problème. » Je pense qu'il était de votre devoir d'en parler en commission, ce que vous avez fait. J'ai entendu ce que vient de dire Vincent et ce que va confirmer Martine.

Mme BELLEROSE.- Je confirme totalement. C'est vrai que nous n'avions pas de dossier, mais toutes les questions ont été posées et toutes les réponses ont été données. Tu ne peux pas le nier.

Finalement, je constate que tu donnes raison à Christian SINSARD en t'opposant de cette façon à cette question. Effectivement, tu étais pour l'ouverture du *Burger King* et je pense que c'est ce que tu viens de reconnaître.

M. CASILDAS.- Pour l'instant, dans mes propos, je n'ai pas dit que j'étais pour ou contre. J'ai dit que je jugerai quand j'aurai des pièces et des faits. J'ai demandé une précision à l'adjoint à l'urbanisme pour comprendre une procédure municipale qui était mal expliquée dans le journal.

Mme BELLEROSE.- Le journal donne un tissu de mensonges pratiquement tous les deux jours ! Tu ne peux pas te fier à cela.

M. CASILDAS.- Je suis obligé de lire le journal ! C'est une réalité ! Peut-être qu'on ne pose pas les questions, mais quand on est Maire et qu'on engage la ville – et vous avez une délégation pour le faire – on est clair et transparent, on en parle en Conseil Municipal !

Mme BELLEROSE.- Rentrer dans des polémiques aussi bêtes que la comparaison d'un camp palestinien, par exemple, dans le dernier article de La Montagne qui m'a fait froid dans le dos, en disant qu'il était plus difficile d'installer un *Burger King* à Aubière qu'une colonie israélienne en Palestine, je crois qu'on a atteint le fond de l'ignominie ! La Montagne, c'est bon !

M. LE MAIRE.- Merci, Martine.

M. AIGUESPARSES.- Nous ne sommes pas là pour chercher la polémique. La polémique est depuis le début. Je suis désolé, le problème vient du permis de construire qui a été accordé à ce bâtiment, tout simplement. Maintenant, on en a les conséquences. Certes, on n'était pas au courant de tout, mais le problème vient de là. On aura le même problème pour la CRS 48. Voilà ce que je voulais rappeler. Ce n'est pas nous qui avons donné le permis de construire. Vous l'avez donné, vous avez été négligents sur ce sujet et maintenant, on en a les conséquences, autant vous que nous. Il y a des choses qu'il faut prendre en amont et ne pas se déchirer après.

M. SOULIGNAC.- Je rappelle que cela avait été présenté comme un projet sans *drive*. On a signé un projet de restaurant sans *drive*. Au final, il y a eu effectivement une signature du permis de construire. Quand il a voulu régulariser sa situation en présentant un permis de construire avec *drive*, nous ne l'avons pas signé. Sur le fond, cela n'a jamais été jugé. C'est le problème de fond puisque le *drive* amène des voitures. On ne peut pas dire que nous avons été négligents dans cette affaire, ce n'est pas vrai.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

M. AIGUESPARSES.- Depuis le début, vous avez été naïfs. C'est tout. Je le confirme.

M. LE MAIRE.- Merci pour cet échange. Si certains sont interpellés de manière négative sur le *Burger King*, vous avez qu'à venir avec moi dimanche matin, nous partirons du Crédit Agricole et vous écouterez ce que les gens me disent. Tous les gens m'interpellent pour féliciter la position municipale, disent que nous avons une équipe municipale qui tient la route, qui défend les intérêts des gens. Ne vous mettez pas des peaux de saucisson devant les yeux, tout le monde passe dans le quartier et tout le monde sait ce qui s'y passe. Sur les 6 000 exemplaires des deux quatre-pages que nous avons diffusés, nous avons reçu 14 réponses négatives. Ce sont des gens qui n'ont pas vu ce qui se passe là-bas. Les gens m'arrêtent dans la rue tous les dimanches, toute la journée, pour dire : « Bravo, félicitations ! » Peut-être que sur les réseaux sociaux, certains racontent que je suis payé par Mac Donald's ou des conneries comme cela. Ce n'est pas bien grave. Cela me fait plutôt sourire.

Vincent t'a répondu, Claude. Nous nous sommes fait arnaquer. Quand on a un promoteur qui, la veille de la signature du permis, nous dit : « Je vous fais un restaurant gastronomique pour 60 places » et qu'aujourd'hui, il y a 506 places possibles, nous avons été trompés !

Je peux le dire publiquement, je n'ai pas de langue de bois, comme vous le savez, ce promoteur a bénéficié de cinq décisions de justice qui lui ont été favorables. C'était au sujet d'arrêtés interruptibles des travaux que j'avais pris et signés au nom du préfet. Il a eu l'aide de la préfecture – je le dis publiquement – et de tous les services de l'État. Parce que la préfecture n'a pas déposé un seul papier, parce que la préfecture n'a pas se fait déplacer un seul agent, un seul cadre, il a gagné. Cela dit, il n'y a jamais eu de décision sur le fond dans cette affaire parce qu'il y a une aide préfectorale, une aide des services de l'État, une aide de différents réseaux de tout ordre. Nous avons été trompés, oui ; nous avons été négligents, non ! Je ne le laisserai pas dire, Claude.

M. AIGUESPARSES.- Christian, tu sais très bien que gouverner, c'est prévoir.

M. LE MAIRE.- Je te remercie. Je revendique le droit éventuellement à l'erreur et à la suffisance. Je ne suis pas parfait et je ne dois pas être le seul.

M. CASILDAS.- Si vous parlez sans langue de bois, Monsieur le Maire, c'est quoi les « différents réseaux de tout ordre » ?

M. LE MAIRE.- Ce sont différents réseaux de tout ordre, de la franc-maçonnerie, à des réseaux de patrons, des réseaux politiques, des réseaux de tout ordre. Je n'entre pas dans le détail parce que je n'ai pas de preuve et je n'en aurai pas. C'est ce que vous vouliez entendre ? Je vous le dis.

En tout cas, merci à tous pour ce débat. Nous avons donné l'occasion d'en parler depuis deux ans. En tout cas, j'en parle ce soir et nous retirons cette délibération.

Mme LOZANO.- Je voulais revenir un peu parce que je fais partie des élus qui ont vu les projets dès le début, sous l'ancien mandat, parce que j'étais déjà en Commission Urbanisme. Pour ceux qui s'en rappellent, au début, on nous a présenté un projet avec un bâtiment de bureaux, qui était exactement le bâtiment que l'on a actuellement. Ensuite, lors du premier dépôt de permis de construire, c'est devenu un restaurant « de renom » ; c'est le terme qu'on a employé. Effectivement, c'est un restaurant de renom. Dans notre esprit, on pensait à quelque chose de sélect. C'est ensuite que toutes les modifications sont arrivées. C'est pour refaire un peu l'historique.

Ce qui me paraît très important, c'est le problème de fond, à savoir le problème de la sécurité et de la circulation dans ce quartier. Quand tu dis qu'ils envoient les gens stationner sur le parking d'Auchan, je pense qu'on va encore augmenter les problèmes de sécurité. Je l'avais souligné dès le début en disant que les gens iraient forcément se garer en face, soit sur le parking du Crédit Mutuel, qui est vide le soir, soit sur le parking d'Auchan.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

M. LE MAIRE.- Il y a sept places.

Mme LOZANO.- Le temps d'acheter un *burger*, il ne faut pas longtemps. En revanche, la nuit, on traverse la route. Nous en avions discuté en commission et, dès le début, j'avais soulevé ce problème.

On est déjà dans un quartier saturé. Cela fait des années que les gens qui habitent avenue Jean Moulin nous alertent sur la situation. Il y a vraiment un problème de fond dans ce quartier. Il est certain que *Burger King* ne fait qu'accentuer ce genre de problème.

M. LE MAIRE.- Merci, Nicole, de bien recentrer le débat sur la question de la sécurité. Je vous informe – vous l'avez peut-être vu dans la Montagne de mardi – qu'un accident très grave s'est produit justement dans le quartier puisqu'un jeune traversait de *Burger King* à *Quick*. On ne sait pas s'il a essayé de voir si le *Burger King* était ouvert et qu'il est allé manger à *Quick*. En tout cas, il est passé au bonhomme vert, il s'est fait renverser et il a une fracture de la colonne vertébrale et un traumatisme crânien, mais ses jours ne sont pas en danger, heureusement. C'est un quartier sensible. Après cet accident, j'ai alerté le directeur de cabinet du préfet.

Nous avons reçu le promoteur pendant trois ans. Il nous a dit qu'il allait faire des bureaux haut de gamme, qu'il avait des investisseurs dans toute l'Europe. À la fin, comme le dit Nicole, il a changé son fusil d'épaule et il a dit : « Il y aura un restaurant de renom ou sélect avec 60 places. » La veille de la signature du permis, Vincent SOULIGNAC et Alain CHASSAIGNE ont reçu le promoteur et se sont dit qu'un restaurant sélect de 60 places, avec 18 places de parking, cela collait parce que quand on va manger dans un restaurant sélect, on y va à deux ou trois. Aujourd'hui, on se retrouve avec un restaurant qui a 506 places possibles (263 en haut et 240 en bas). Excusez du peu, il ne s'agit pas de s'engueuler entre nous, mais de bien reconnaître avec objectivité et honnêteté que le vrai problème est celui de la sécurité. Je remercie encore Nicole de l'avoir soulevé.

Merci à tous. Nous allons poursuivre.

DEL100122017 : Projets 2017 - Attributions des subventions aux associations aubiéroises

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- Ce n'est pas une question, c'est une information, une réflexion qui nous est venue lors de la préparation du Conseil Municipal. Je ne voudrais pas que ce que je vais dire soit mal interprété. La réflexion que j'ai eue est que c'étaient des « petits » projets. Premièrement, une enveloppe de 3 800 €, ce n'est pas très élevé. Je pense qu'au niveau de la commune, on peut faire plus.

M. CROUZET.- Je peux répondre au fur et à mesure. L'enveloppe est de 10 000 €.

Mme LOZANO.- C'est ce qu'il me semblait. Ensuite, on pouvait espérer voir des projets qui soient plus d'envergure, des projets transversaux qui impliquent plusieurs associations. On se demandait si, au niveau de la commission, vous ne pourriez pas impulser un peu cette idée ?

M. CROUZET.- C'est tout à fait l'idée de ce groupe de travail, c'est-à-dire de recevoir les associations qui sont porteuses de projets. Éléonore SZCZEPANIAK pourrait en parler aussi parce qu'on a même parlé d'initiatives cantonales au niveau de projets qui pourraient être soutenus. Bien évidemment, c'est une mauvaise compréhension de ce qu'est un projet par les associations. Certaines demandes de projets sont pour faire un déplacement, un voyage. Ce ne sont pas des projets qui impliquent le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Effectivement, c'est le but, dans l'avenir, de motiver un peu plus à monter des projets ambitieux, voire des projets pluriannuels. Il y a un exemple de projet pluriannuel, c'est le club de foot qui a décidé de remonter une équipe féminine sur plusieurs années, en partant des jeunes et en créant une section supplémentaire chaque année.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 100 est adoptée à l'unanimité.

DEL101122017 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention entre la commune d'Aubière et Orange pour l'implantation de deux antennes-relais

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

(Présentation de la délibération)

M. CHASSAIGNE.- Je veux vous signaler que ce projet a été largement débattu en Comité Technique. Les agents de la mairie sont concernés par la proximité de ces antennes. Quand on reçoit un projet de ce type et qu'on est sollicité par les opérateurs, à chaque fois, l'opérateur accompagne son dossier d'un certain nombre de documents qui précisent le côté le plus sensible de l'opération, c'est-à-dire s'il y a des effets négatifs sur la santé dus à la propagation des ondes électromagnétiques. C'est un engagement de l'opérateur et nous avons souhaité aller plus loin en mettant en place une étude complémentaire, qui a été réalisée par un laboratoire accrédité par l'agence nationale des fréquences radio, pour savoir quel était l'état des lieux sur le site de la mairie, puisqu'on est déjà sous l'influence d'une antenne qui se trouve sur le clocher de l'église, et dans l'environnement immédiat des ateliers municipaux.

À ce sujet, d'ailleurs, je parlais de l'agence nationale des fréquences radio. Vous avez tous la possibilité d'aller voir sur Internet que sur cette agence, il y a une cartographie qui est proposée et qui positionne toutes les antennes qui existent par commune. On a la possibilité de cliquer sur chaque antenne et d'avoir des précisions sur les antennes en place et sur les puissances développées.

Concernant l'étude complémentaire qui a été réalisée pour le compte de ces opérations, nous avons confronté les résultats sur les ondes émises au sein de la mairie avec les seuils admissibles actuellement connus. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est un sujet un peu technique, mais il faut savoir que les seuils sont de 27,5 voltmètres, à partir desquels on pourrait supposer qu'il y a une atteinte en matière de santé. Actuellement, la moyenne mairie est de 0,37 ; 0,37 à confronter avec 27,5. Nous sommes allés un peu plus loin pour savoir quelle pouvait être l'influence d'une antenne sur le toit de la mairie. Exactement la même antenne a été mise sur le stade Philippe Marcombes et elle est à 0,46. Après, on a des moyennes. On pourrait supposer que la moyenne mairie va légèrement augmenter, par exemple à 0,40, toujours à confronter avec le seuil de 27,5.

Cette étude a été présentée au cours d'un deuxième Comité Technique parce que les agents, bien légitimement, ont demandé des compléments d'information. C'est à partir de ces nouveaux éléments que les agents, sur le principe, ont voté pour.

Je ne vais pas aller trop loin sur le sujet, mais je voudrais vous dire également que nous sommes tous confrontés à titre personnel, avec nos équipements, à la propagation des ondes, ne serait-ce qu'à travers les téléphones portables, les téléphones sans fil, qui sont ceux qui impactent le plus en matière de propagation des ondes, les fours à micro-onde, la wifi personnelle, etc. C'est

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

aussi un débat qui nous échappe puisqu'il concerne les mesures qui pourraient être prises à un autre niveau, à un niveau plus élevé, qui est le niveau gouvernemental.

Il faut aussi savoir que l'Association des Maires de France travaille sur le sujet et irait même jusqu'à proposer une loi-cadre en la matière pour qu'on ait un peu plus d'éléments sur le sujet.

Y a-t-il des questions ?

Mme SZCZEPANIAK.- J'ai une remarque, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, vous nous informez de l'installation de deux antennes-relais, notamment une dans la cour des ateliers municipaux qui est située dans le quartier des Sauzettes.

Avant d'aller plus loin, je voudrais simplement, ce soir, être un relais d'opinion parce qu'au printemps dernier, dans le cadre des permanences que nous organisons sur le canton, nous avons pu rencontrer des personnes qui habitent dans la zone artisanale de Romagnat-Beaumont et un médecin qui résidait dans le quartier de Crouel. Je dois dire que les témoignages de ces personnes sur leur ressenti à l'occasion de l'installation d'antennes ou après cette installation font froid dans le dos, tant le rapport qu'ils ont eu sur les méthodes agressives des opérateurs est fort, mais aussi sur le fait qu'il n'y a pas de prise en compte de l'avis des personnes évidemment, et peut-être sur des problèmes de santé suite à l'installation. Je dis « peut-être », je ne suis pas médecin, je ne suis pas scientifique. Cela dit, cela m'a été dit.

J'ai conscience, Monsieur le Maire, des limites de votre pouvoir. On le sait, la santé publique est pour l'État. En quelque sorte, on vous demande de vous occuper du Plan Local d'Urbanisme. Pour l'avoir vu dans les documents de l'AMF, on sait que toutes les oppositions municipales au titre du principe de précaution ou de santé sont déboutées. En France, c'est comme cela. On ne peut pas empêcher une installation à ce titre. En revanche, si une municipalité ne peut pas l'empêcher, elle se doit de faire l'information auprès des personnes concernées et d'assurer que le PLU permet par exemple l'installation de celles-ci.

Le quartier des Sauzettes est le quartier où je réside. Les services municipaux sont enclavés dans une zone de bâtimentaire dense, avec des immeubles à loyer modéré et des pavillons. J'ai quelques questions. Avez-vous fait une information auprès de ces résidents ? Est-ce que le PLU prévoit l'installation de cette antenne à cet endroit précisément ? Ensuite, dans ce quartier, il y a des zones où il n'y a pas de résident. Je pense aux jardins le long de l'Artière, à la place de l'Europe, au parc. Pourquoi avoir choisi les ateliers municipaux ? Merci.

M. CHASSAIGNE.- Je vais répondre.

Vous savez qu'en la matière, il y a deux moyens pour les opérateurs de mettre en avant de tels projets. C'est d'abord de s'approcher des municipalités qui, normalement, sont les plus à même d'exercer un contrôle et d'essayer d'avoir une maîtrise sur le sujet. La deuxième solution est d'aller voir des privés, notamment des syndics. Je vous invite à aller voir ce qui se passe 2 rue Chautard, par exemple, sur un immeuble qui est en bas de la rue de Romagnat. Vous verrez ce qu'on peut mettre en place quand on traite directement avec des privés.

Tout cela pour dire qu'actuellement, il me paraît plus sage de traiter avec les collectivités parce qu'on a des lieux qui sont parfaitement identifiables, parce qu'on peut supposer qu'on a une meilleure maîtrise de ce qui nous entoure et que si on a des soucis, tant sur le plan technique que sur le plan sanitaire, on est quand même plus fort et plus solide pour agir que les particuliers.

Sur les deux emplacements dont j'ai parlé, j'ai parlé de négociation qui était un peu longue, mais en fait, on avait aussi des contre-projets. Les contre-projets étaient chez les voisins, donc situés à 50 mètres. En matière d'impact, nous n'avions pas de meilleure garantie que ce que nous avons pu traiter nous-mêmes, en vérifiant un certain nombre de sujets, notamment la puissance et les émetteurs installés.

Mme SZCZEPANIAK.- Monsieur CHASSAIGNE, je le sais, je l'ai posé comme un préalable

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

à mon intervention, je sais que c'est compliqué pour une municipalité. Je voudrais simplement revenir sur ce qu'a dit M. le Maire tout à l'heure à l'occasion de l'installation du *Burger King*. Il est très inquiet de ce qui se passe dans certains quartiers. Je suis très inquiète de ce qui va se passer dans mon quartier. Vous avez choisi cette option d'installer l'antenne, de vous porter garant et de protéger les populations. Je vous demande si vous avez fait une publicité aux résidents du quartier des Sauzettes sur l'installation de cette antenne dans la cour des ateliers municipaux ? C'est la première question.

Deuxième question : pourquoi la cour des ateliers municipaux ? Il y a des jardins qui appartiennent à la municipalité, notamment la place d'Europe, mais ce n'est pas enclavé à l'endroit où vous voulez installer cette antenne.

On sait aussi que l'installation d'antenne est interdite au-dessus des écoles et des crèches. Dans les bâtiments où va être installée cette antenne, il y a des enfants. En dessous de chez Françoise, il y a des jeunes enfants. Cela ne vous gêne pas de savoir qu'il y a des gamins qui, jour et nuit, vont être au contact de ces ondes. Je sais bien, il n'y a aucune enquête, aucune recherche qui peut nous dire actuellement si cela aura un effet nocif à long terme ou non. Cela dit, nous sommes dans un monde où les gens sont inquiets pour leur santé, entre ce qu'on mange, ce qu'on respire et ce qu'on voit.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'être des personnes responsables. Je vous demande de me répondre parce que les personnes que j'ai rencontrées ne sont pas mes voisins, mais très franchement, vu ce qu'elles m'ont témoigné et la façon dont elles l'ont témoigné, je ne peux pas rester indifférente au problème d'installation d'une antenne dans ce quartier.

M. CHASSAIGNE.- Effectivement, il y a un principe de précaution, et cela nous a étonnés bien sûr autant que vous, vis-à-vis des écoles. C'est une des premières questions que nous posons aux opérateurs quand ils viennent nous voir, à savoir : « Comment se fait-il qu'il y a un principe de précaution pour les écoles et qu'on ne l'a pas pour la population ? »

Il y a aussi autre chose. Dans certains quartiers, il y a des gens hyper sensibles aux ondes. On le sait. C'est très délicat parce qu'on peut en avoir sur tout le territoire.

Il faut aussi que chacun – excusez-moi l'expression – balaye devant sa porte et fasse les efforts au niveau de son environnement immédiat, notamment des équipements personnels. Je vous donne un exemple au sein de la mairie. Nous avons pris un engagement au niveau des téléphones sans fil, qu'on appelle les DECT en termes techniques. Ce sont ceux qu'on promène dans la mairie parce qu'on a peur d'avoir un coup de fil, donc on peut répondre immédiatement. Nous avons pris deux mesures. La première est qu'à terme, il n'y aura plus que des téléphones avec fil, filaires, posés sur les bureaux, donc ils ne seront plus mobiles. Les gens partiront en réunion et pourront recevoir un message personnalisé, de par la technique utilisée au niveau de l'accueil téléphonique. C'est le premier point. Le deuxième point est qu'ils auront la possibilité de faire un renvoi sur leur téléphone portable s'ils veulent absolument répondre. C'est pour vous dire qu'il y a des exemples qu'on peut prendre chez soi, à titre personnel, pour essayer de réduire l'impact.

Dans votre question, il y a quelque chose que j'ai oublié.

Mme SZCZEPANIAK.- L'information aux résidents.

M. CHASSAIGNE.- Bien entendu, on est hyper informé, on a le devoir d'être informé. J'ai même le dossier du collectif auquel vous avez fait référence, qui concerne les communes voisines, notamment Romagnat ou Beaumont, qui est issu de la fameuse antenne qui a été posée à 10 mètres d'une maison dans la zone artisanale de l'Artière. À partir de là, un collectif s'est constitué.

Le collectif rappelle que chez nous, on a des précautions à prendre vis-à-vis des équipements individuels. Nous avons essayé d'en prendre, c'est l'exemple que je viens de citer pour la mairie.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Il dit également que dans l'état actuel des choses, il nous faut de l'information, c'est-à-dire qu'on fasse de l'information. Nous allons faire de l'information à deux niveaux : au niveau des Échos et dans le journal municipal. D'ailleurs, nous l'avons déjà fait sur un numéro précédent. Nous allons donner la nature des antennes. Nous allons renvoyer les gens sur le site dont je vous parlais tout à l'heure, qui donne exactement les points de position des antennes. Sur les points qui ont fait l'objet d'une étude comme la nôtre, il y a une couleur différente qui est rouge. On clique sur cette couleur et on voit défiler la nature de toutes les études qui ont été mises en place.

Voilà ce que je peux vous dire actuellement. Nous n'allons pas plus loin, mais croyez-nous, nous sommes bien conscients du problème. Nous ne sommes qu'une commune et nous agissons avec les moyens qui sont les nôtres.

Mme SZCZEPANIAK.- Il n'y aura pas d'information avant l'installation ?

M. CHASSAIGNE.- Non, nous attendons d'en avoir discuté. C'est normal.

Mme LOZANO.- J'aurai deux petites questions. Je voulais savoir qui assurera le suivi et surtout la surveillance de ces antennes ? Quelles garanties avons-nous qu'il y a vraiment une réalité entre ce qui est annoncé et ce qui est émis ? D'autre part, dans le dossier que j'ai parcouru, mais je ne suis pas professionnelle ni technique, je n'ai pas vu qu'il était indiqué l'intensité des émissions et surtout des seuils qu'ils ne dépasseront pas.

M. CHASSAIGNE.- Avec Nicolas, qui est notre spécialiste en la matière, nous avons creusé le sujet et nous connaissons la puissance des émissions.

Un autre point technique. On ne va pas s'y attarder, mais il faut savoir que sur le sujet, il vaut mieux multiplier les antennes qui ont des petites puissances que faire des très grosses antennes qui dégagent des très fortes puissances. Nous l'avons en tête aussi.

Je pense que nous avons la chance d'avoir un gars sérieux au sein de la mairie qui suit cela et qui est même assez passionné sur le sujet. Quand il a expliqué le dossier au Comité Technique, je peux vous dire qu'il y est allé de toute sa conviction.

Mme LOZANO.- Si vous avez les intensités, est-ce qu'il ne faudrait pas vérifier d'abord si c'est mis ou pas dans le contrat et, si ce n'est pas mis, le faire rajouter ? Je pense que ce serait une sécurité.

M. CHASSAIGNE.- C'est peut-être déjà dans le contrat. Je pense que cela y est.

Mme LOZANO.- Je ne l'ai pas vu.

M. CHASSAIGNE.- Nous vérifierons.

Mme SZCZEPANIAK.- Tout à l'heure, Monsieur CHASSAIGNE, vous n'avez pas répondu à ma question sur le PLU. À l'occasion de modifications, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de prévoir tout cela ? On ne peut pas ne rien faire.

M. CHASSAIGNE.- En matière de PLU, il y a une association très forte entre la planification et l'application du droit des sols, c'est-à-dire ce qu'on met en œuvre derrière le permis de construire, le certificat d'urbanisme, etc. Il se trouve qu'en l'occurrence, les antennes sont soumises à autorisation, ne sont pas soumises dans le permis, la plupart du temps.

Mme SZCZEPANIAK.- Cela dépend de la taille.

M. CHASSAIGNE.- Tout à fait. On n'a peut-être pas la même anticipation au niveau des documents d'urbanisme, donc on pourrait l'avoir, effectivement.

Nous allons voter.

- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? *(3 voix)*

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 101 est adoptée à la majorité.

III - Administration générale

Mme LUCARD.- Bonsoir. Nous devons désigner un représentant aux différentes commissions et conseils d'administration dont Didier faisait partie.

DEL102122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association 2AM

DEL103122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Comité de la Vie Locale (CVL)

DEL104122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Comité Technique (CT)

DEL105122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

DEL106122017 : Démission d'un conseiller municipal, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DEL107122017 : Démission d'un conseiller municipal, membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

DEL108122017 : Désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)

DEL109122017 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de quatre commissions municipales

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation des délibérations)

Mme LUCARD.- Si vous voulez, nous pouvons faire un vote groupé, à moins que d'autres candidatures ne surgissent ce soir ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote de ces différentes délibérations.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

Les délibérations n° 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 et 109 sont adoptées à l'unanimité.

M. CROUZET.- Concernant ces différentes commissions, il y en a deux qui te concernent et qui approchent. Tu recevras une convocation officielle, mais il y a déjà deux dates à retenir :

- un Conseil d'Administration de l'école de musique le 18 décembre, à 20 h 00 ;
- une Commission Culture, Vie associative et Sports importante, puisque c'est

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

l'examen des subventions de fonctionnement dont je parlais tout à l'heure, qui a lieu jeudi 14 décembre, à 18 h 30.

DEL110122017 : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS d'Aubière pour la passation du marché d'assurances de toutes les polices

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération et à la convention qui est jointe ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 110 est adoptée à l'unanimité.

DEL111122017 : Marché des assurances : renouvellement de quatre contrats

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération et à ce choix de la CAO ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 111 est adoptée à l'unanimité.

DEL112122017 : Charte partenariale de relogement - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Rapporteur : M. Marie-Angèle PUGLIESE

(Présentation de la délibération)

Mme PUGLIESE.- Avez-vous des questions ?

Mme BELLEROSE.- C'est vrai que cette charte a été longuement discutée, à la Communauté Urbaine cette fois, parce que c'est intéressant. Sur le papier, elle est très intéressante. Il y a des bons principes, tout le monde a signé. Il y a des tas de gens intéressants qui ont signé cette charte. Il n'y a pas de souci particulier. Ils se sont quand même engagés à

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

relouer aux gens de la muraille de Chine dans des loyers identiques, ce qui me paraît extrêmement compliqué.

Il y a eu des protestations quand même par rapport à la baisse des APL, qui fragilise les habitants aux revenus les plus faibles. C'est de 50 à 100 € mensuels. Ce sera très difficile. Il y a aussi la baisse des investissements de la région Auvergne Rhône-Alpes (120 à 160 M€ par an), qui fragilisera les constructions, les rénovations et tout ce plan d'habitat qui sera directement impacté par tout cela.

Donc c'est très compliqué, il faudra rester extrêmement vigilant par rapport à cette charte pour qu'elle soit bien appliquée et partout.

Mme SZCZEPANIAK.- Martine, j'ai lu cette charte, mais c'était il y a quelques semaines. Il me semble que dans une des modalités, il est quand même explicité qu'il fallait reloger les personnes dans des bâtiments neufs, voire de cinq ans maximum. Pour les cinq ans maximum, ils sont là, mais pour les bâtiments neufs, je ne sais pas comment, à Chamalières, on va construire des HLM neufs demain.

Mme PUGLIESE.- Il y a des échéances. La muraille de Chine ne commencera à être « évacuée » qu'à partir de fin 2019 et tout cela s'étalera jusqu'en 2023.

M. CASILDAS.- Sur cette convention, je partage en partie ce que vient de dire Martine et ce qu'a dit Marie-Angèle par ailleurs. Il y a plein de bonnes intentions. À titre personnel, je trouve que le projet, plus particulièrement celui de détruire la muraille de Chine, est un beau projet. Il y a une vision urbanistique derrière. Je trouve qu'il y a une forme de courage de la part d'Olivier BIANCHI parce que c'est un projet d'envergure. C'est un bâtiment emblématique, d'une époque, mais c'est aussi le symbole de ce qu'on ne veut plus voir en termes de logement, d'une époque où on regardait peut-être plus la quantité que la qualité, où on était plus sur de la densité. Les problématiques n'étaient pas les mêmes.

L'approche communautaire est évidente par rapport à un projet de cette nature. Je partage complètement ce que tu as dit, Marie-Angèle, sur le ressenti des personnes qui vivent dans le quartier. J'ai une personne de ma famille qui est concernée. Elle vit là depuis quasiment 50 ans. Elle a ses habitudes, elle a sa vie. C'est un quartier qui est bien desservi en termes de commerces, il y a le *tramway*. Il y a un confort de vie. On leur a peut-être fait des propositions sur Clermont, mais aller dans une autre commune, dans des conditions où on leur garantit le même loyer, il n'y aura pas le même logement. Il y a de l'incertitude par rapport à ce projet, mais quand on voit l'ampleur du projet, cela appelle à plein de questions.

Le seul point qui me gêne là-dessus est que la démarche est communautaire, car la compétence est du ressort de la Communauté Urbaine, mais on n'a pas la réciprocité. Il y a la partie logement social, mais il y a surtout la partie renouvellement urbain. Pourquoi, demain, à Aubière, ne pourrait-on pas engager le renouvellement urbain sur le quartier du Prat et ne pourrait-on pas disposer du même dispositif ? C'est la limite. Je trouve que l'esprit communautaire est très bien, mais il va dans les deux sens : de la ville centre vers les communes périphériques et dans le sens inverse. Pour cette raison, nous nous opposerons à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Sylvain CASILDAS. Je partage en grande partie votre propos.

Je voudrais dire que, certes, la muraille de Chine est un bâtiment emblématique, mais un bâtiment qui a été, pour les anciens – tu étais trop jeune, tu n'étais même pas né, c'était dans les années 60 – un vrai besoin. Les gens étaient heureux à la muraille de Chine. Personnellement, en tant que jeune marié, j'ai vécu dans le 14 étages. J'avais 24 ans et, pour la première fois depuis que j'étais marié, j'avais une salle de bains. Il n'y avait pas de salle de bains dans les premiers taudis dans lesquels j'habitais dans le vieil Aubière. Donc c'était utile. On vivait bien, on vivait dans le confort.

En revanche, sur la proposition qui est faite, je rejoins Sylvain CASILDAS. Les gens vont retrouver du confort, mais que la ville de Clermont ait décidé de détruire la muraille de Chine, je ne

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

sais pas si c'est du confort ou de l'orgueil mal placé. Il n'empêche que c'est bien à la mode. On détruit, on veut cacher la misère parce qu'il y a des problèmes dans le quartier. On a entassé toutes les situations les plus précaires qui soient – c'est le problème – et on décide de détruire, de démolir des bâtiments. J'espère que les 520 logements de la muraille de Chine et du 14 étages seront reconstruits en nombre exact. On a vu des exemples dans des municipalités en région parisienne, où on détruit pour faire plaisir à un certain électorat et on ne reconstruit pas. Si la ville de Clermont a décidé de détruire, pour des raisons liées à tout cela, ce qui me gêne est cette décision unilatérale de répartir ces 120 logements ailleurs. C'est vrai que cela manque à la convention. Je la voterai parce que je vous la présente, mais je reconnais que Sylvain a raison là-dessus. Je voulais prendre le même exemple, je l'avais noté sur ma fiche. Le Prat a 10 ans de moins que la muraille de Chine. Cela a été fait en 1970. Si, un jour, cela se présente au Prat, il faudra qu'il y ait cette réciprocité et je ne suis pas sûr qu'on l'ait.

Comme l'a dit Marie-Angèle, il faut reconstruire à l'identique, mais on n'a pas de garantie. Comment va-t-on vérifier ? Je partage ce qu'a dit Éléonore. Nous avons plein d'accords. Parfois, nous nous chamaillons, mais nous avons des accords sur du bon sens. Comment va-t-on vérifier l'attribution des logements quand on sait qu'aujourd'hui – et ce sont des chiffres que les bailleurs nous ont donnés récemment – sur les 16 000 demandeurs de logement social dans le Puy-de-Dôme, 2 300 veulent venir à Aubière ? Aubière est attractif. Pour ceux qui étaient dans cette salle il y a quelque temps, lors de l'accueil des nouveaux arrivants, la plupart des gens ont dit qu'ils n'étaient pas venus par hasard, que c'était notamment grâce aux logements. Notamment une dame handicapée a dit : « Merci, Monsieur le Maire, la municipalité tout entière, y compris l'opposition, de m'accueillir. »

Comment va-t-on faire ? Ma charmante collègue, Odile VIGNAL, a dit dans le journal qu'elle souhaitait que la répartition se fasse en priorité dans les communes qui n'ont pas atteint les 20 % de la loi SRU. Cela dit, j'ai bien apprécié votre réflexion, Éléonore : comment va-t-on vérifier qu'ils iront à Chamalières, à Royat, à Orcines, à Ceyrat ? On ne sait pas comment cela va se passer. Si Aubière ou Romagnat font encore une opération de logements, on les mettra où ce sera fait. Il n'y a donc pas de garantie quant à la répartition et il n'y a pas de réciprocité.

Je pourrais m'abstenir, mais je voterai. Cela va être dit. Nous ferons un courrier. C'est vrai que ce manque de précision me gêne. On sent que, quelque part, Clermont se débarrasse. J'ai le courage de le dire, Clermont se débarrasse et je ne suis pas sûr qu'on mette en priorité les logements à Chamalières. Je n'ai rien contre les Chamaliérois. En tout cas, nous avons fait un gros effort à Aubière. Nos prédécesseurs, quand nous avons pris la commune, étaient à 13,5 %. Nous sommes à 21,5 %. En moins de 10 ans, nous avons récupéré les 20 % auxquels nous obligeait la loi. Sinon, on payait des indemnités de 50 000 € pour déficit de logement social. Nous avons fait un gros effort. Nous sommes solidaires, à Aubière. Nous l'avons montré dans différents domaines.

Nous voterons cette délibération mais avec les réserves d'usage. Nous n'allons pas les intégrer dans la délibération parce que c'est trop tard, mais je vous propose – et nous en discuterons avec la direction – qu'on fasse un courrier pour dire : « Voilà ce que nous souhaitons. » Nous intégrerons, Monsieur Sylvain CASILDAS et Madame SZCZEPANIAK, vos remarques ainsi que les nôtres pour les faire connaître au Président de Clermont Auvergne Métropole.

M. CASILDAS.- Pour rebondir sur ce qu'a dit Marie-Angèle par rapport au dispositif Pinel, le paradoxe de cette charte est qu'elle s'inscrit justement dans le cadre de la suppression du Pinel. On nous explique, comme nous l'a dit M. le Maire, qu'on va en priorité replacer des gens à Chamalières, à condition qu'il y ait des logements vacants, bien évidemment. On maintient le dispositif Pinel à Clermont et à Chamalières. Chamalières est une ville où il n'y a plus de terrain, est une des villes les plus denses d'Auvergne. Dans cette ville, on dit : « Vous pouvez continuer à bénéficier de défiscalisation pour construire plus », alors qu'il n'y a plus de place. C'est une aberration, un non-sens.

Pour compléter les remarques, il faudrait qu'au niveau de Clermont Auvergne Métropole,

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

l'ensemble des communes fassent une action pour réclamer à nouveau ce dispositif Pinel. On veut bien répartir l'effort de logements sur l'agglomération, mais à condition que les conditions soient réunies pour avoir des constructions de logements soutenues derrière. Si, derrière, on répartit la population mais qu'on verrouille la production de logements, on ne répartira pas la population parce qu'il n'y aura pas d'octroi en face, donc on sera dans une logique purement mathématique et on ne résoudra pas le problème.

Mme BELLEROSE.- Je voulais souligner qu'effectivement, même si nous avons voté cette charte à la Communauté Urbaine, nous sommes montés au créneau, Laurent et moi, pour toutes ces questions qui sont soulevées ce soir. Il y a eu deux vœux (un par les Verts et un par le groupe auquel j'appartiens), justement pour remonter les difficultés de cette charte et de ce qu'elle avait planifié.

M. LE MAIRE.- Certaines communes disent ne pas avoir de terrain. Je ne citerai personne, mais c'est du côté de la Banque de France, un peu plus à l'Ouest. En revanche, c'est curieux, mais il y a des constructions en permanence. On démolit de l'ancien et on fait des constructions. Loi Pinel ou pas, cela n'empêche pas de faire du privé. Il devrait y avoir des mesures coercitives pour obliger les communes qui n'ont pas atteint les 20 % à faire en priorité du logement social, avant tout autre type de logement, parce qu'il y a vraiment un besoin.

M. SOULIGNAC.- On dit que si on n'a pas de terrain, on ne peut pas faire de logements sociaux. La commune de Chamalières peut aussi racheter des immeubles et en faire des logements sociaux. C'est donc un faux prétexte, qui est d'ailleurs avancé régulièrement par l'adjoint à l'urbanisme, de dire qu'il ne peut pas faire de logements sociaux parce qu'il n'a pas de terrain. Il y a d'autres solutions. Il pourrait les trouver tout seul.

Mme BELLEROSE.- A Chamalières, ils ne sont pas contents parce qu'ils vont être pris d'assaut par tous les bailleurs privés, qui vont leur tomber dessus pour leur piquer tous leurs terrains. M. GISCARD D'ESTAING n'est pas du tout content.

M. LE MAIRE.- On ne va pas taper sur la ville de Chamalières. J'ai été invité, l'année dernière ou il y a deux ans, à l'inauguration d'un bel immeuble au n° 1 de l'avenue Joseph Claussat. Je crois que c'est l'OPHIS qui a fait une très belle réhabilitation. Il se fait quand même un peu de logements à Chamalières. On a pris cet exemple, mais on peut regarder du côté d'Orcines, de Durtol, de Beaumont ; il y a encore du travail à Beaumont. Le Maire de Beaumont m'a invité il y a trois semaines car, vers l'ancien bureau de police, ils ont fait une réhabilitation de toute beauté, des très beaux logements.

Mme PUGLIESE.- Nous passons au vote concernant cette charte partenariale de relogement.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(6 voix)*

La délibération n° 112 est adoptée à la majorité.

DEL113122017 : Cimetière : reprise d'un terrain commun

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

La délibération n° 113 est adoptée à l'unanimité.

DEL114122017 : Signature de l'avenant n° 01 au contrat enfance-jeunesse 2014/2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

(Présentation de la délibération)

M. CHAZOULE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 114 est adoptée à l'unanimité.

DEL115122017 : Approbation du compte rendu annuel d'activité de la ZAC de Malmouche 2016 et avenant n° 08

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

(Présentation de la délibération)

M. CHASSAIGNE.- Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. CASILDAS.- C'est juste une question qui fait suite à la question que nous nous étions posée en commission. Est-ce qu'on a trouvé le moyen de valoriser, budgétairement parlant, le retour de participation, les 360 000 € ? Nous nous étions demandé, avec le responsable des finances, comment on allait procéder pour le jeu d'écriture comptable sur le retour de participation.

M. CHASSAIGNE.- Il y a les montants qui sont effectivement en somme réelle. On parle de bilan chiffré. La question portait sur : est-ce qu'on va pouvoir appeler des écritures d'ordre de manière à ce qu'on puisse faire figurer au budget les montants équivalents des reversements fonciers ? C'est en cours. D'ailleurs, c'est d'actualité parce que des échanges ont eu lieu entre notre comptable et le directeur de la SAEM, Romain GIRAUD. Tout cela est en train de se mettre en place. Ce ne sont que des écritures, de telle manière à ce qu'on ait la vérité du patrimoine à l'actif de la commune, la vérité du véritable patrimoine qui revient à l'actif de la commune. C'est en cours. On a fait l'évaluation. Nous n'avons pas encore le chiffre.

M. CASILDAS.- L'évaluation est faite sur la base des domaines ?

M. CHASSAIGNE.- Nous attendons le chiffre. Les terrains dont on parle sont plutôt les espaces verts, qui sont non utilisés. Ce sont des terrains non-constructibles, donc on ne sera pas sur des prix comparables aux coûts de vente des terrains vis-à-vis des opérateurs.

Mme LOZANO.- Tout à l'heure, tu nous parlais de la deuxième tranche qui va servir à venir équilibrer le projet. Est-ce que vous avez commencé à y réfléchir ? Est-ce qu'il est prévu qu'on y réfléchisse tous ensemble ?

M. CHASSAIGNE.- Nous pourrons y réfléchir tous ensemble. Une réunion va avoir lieu avec Pro Immo pour connecter l'opération Jantzen avec la voirie interne de la ZAC, qui débouche sur la tranche 2. C'est une mesure qui est en cours. Nous allons essayer de trouver le montage le

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

plus intelligent possible de manière à ce qu'on puisse faire les bonnes réservations et qu'on ait un piquage de sortie de ZAC à hauteur du projet Jantzen, pour éviter les problèmes de circulation qu'on a évoqués plusieurs fois au niveau du giratoire Auchan.

Bien sûr, bien volontiers, parce que nous n'avons pas d'idée préconçue sur la manière dont nous allons mettre en place le plan de composition de la deuxième tranche. Nous allons passer par des études préalables, je pense accompagnées par un professionnel.

Il faut aussi savoir que, sur la place de Clermont, on a des opérateurs qui seraient intéressés pour conduire des opérations de type lotissement ou groupe d'habitations. On pourrait imaginer que si on est capable de définir ce qu'on appelle la voirie primaire, donc l'artère principale du projet, on n'aura pas trop de mal à garnir la zone.

Je vous le dis aussi, vous savez que nous avons rempli le contrat sur la ZAC en matière de logement social, donc nous avons une option qui est un peu plus tournée sur des opérations comme le lot A, dans l'esprit des élus, de manière à proposer des groupes d'habitations homogènes, avec une harmonie d'ensemble en matière d'architecture et de composition, pour aller vers un habitat qui ressemblera plus à du pavillonnaire.

Mme LOZANO.- Ma question, tu l'as bien compris, était avant tout la réflexion qui tourne autour de la circulation dans ce quartier.

M. CHASSAIGNE.- J'y ai répondu.

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? *(6 voix)*
- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 115 est adoptée à la majorité.

IV - Personnel

DEL116122017 : Renouvellement de la convention santé-prévention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Nous avions proposé d'opter pour l'option 1 sur la totalité des prestations par le centre de gestion. Lors de la Commission Finances, nous en avions discuté. Sylvain avait posé une question sur le nombre d'agents concernés. Il me semble que j'avais avancé le chiffre de 173 agents, mais peut-être que je me suis trompée. Tu as interpellé aussi la direction des services sur le nombre d'agents puisque nous avions eu la discussion sur l'option choisie. Nous ne pouvons pas faire autrement parce que nous n'avons pas d'autre possibilité que celle que notre service de santé dépende du centre de gestion puisque notre établissement ne relève pas d'un autre service de médecine professionnelle ou préventive, et ce malgré – tu as eu la réponse de la direction des services – une demande faite auprès de l'AIST, qui avait refusé notre demande. Je veux donc repréciser que le nombre d'agents concernés est de 173. Ce sont les titulaires et les CDI.

M. CASILDAS.- Ma question portait sur le nombre d'agents qui avaient bénéficié de la prestation au cours du précédent contrat. Elle n'était pas sur le nombre d'agents qui en bénéficient globalement. Ce n'est pas ce que tu nous avais expliqué en commission. Tu nous avais dit que l'option 1 était un choix de la collectivité et pas quelque chose qui nous était imposé par le centre

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

de gestion. Ma remarque portait sur le fait de payer forfaitairement une somme qui est assez conséquente – je crois qu'on n'arrive pas loin de 13 000 € au total – sans savoir à l'avance ou sans avoir de recul sur le nombre d'agents qui vont en bénéficier. Si on paye pour 173 agents et qu'en réalité, il n'y en a que 20 ou 25 qui bénéficient de la prestation, on engraisse le centre de gestion. C'est une réalité. De son côté, par ailleurs, il ne se gêne pas pour augmenter de 10 € les cotisations au titre de la médecine du travail.

Il s'agissait de dire : « Est-ce qu'on ne peut pas avoir une approche au réel, au gré à gré, pour avoir une cotisation qui corresponde plus à notre besoin et à notre pratique, plutôt que d'avoir une approche forfaitaire où on va payer 13 000 € et on va peut-être consommer 5 000 € de prestations au réel ? » Il s'agissait d'avoir une approche beaucoup plus proche de nos besoins.

M. LE MAIRE.- Ce sont les effectifs au 1er janvier.

M. CASILDAS.- Ce n'est pas la question des effectifs.

M. LE MAIRE.- C'est le nombre de bénéficiaires, j'ai bien compris. Il y a 65 millions de Français. Heureusement qu'il n'y a pas 65 millions de personnes malades dans le pays. Le Maire a l'obligation du suivi médical des personnels. Nous avons fait ce choix. Il n'est pas question d'aller assurer uniquement ceux qui vont être malades. D'ailleurs, on ne le sait pas, heureusement. Je plaisante, excuse-moi.

La mise en concurrence a été infructueuse. Josette l'a dit. L'AIST est une structure que je connais bien parce qu'à la Sécu, on travaillait avec l'AIST. L'AIST ne prend plus de collectivité maintenant. C'est bien dommage. Un médecin à l'AIST s'occupe de 2 000 salariés. Vous rendez-vous compte ?

Puisque nous voulons couvrir tous les personnels, nous avons été dans l'obligation de continuer à travailler avec le centre de gestion. Ce n'est pas autre chose. Nous ne pouvons pas non plus disposer d'un service autonome. Il y a des grandes collectivités, des mairies très riches qui le font, mais cela coûte très cher. Nous avons donc pris cette option. Tout le monde sera adhérent.

Autrement, je n'ai pas compris ta question, s'il s'agissait d'autre chose. Nous allons peut-être laisser parler Nicole d'abord, par correction.

Mme LOZANO.- C'est le débat que nous avons eu en commission et nous avons continué à y réfléchir entre nous. Est-ce qu'il faut s'orienter vers l'option 1, avec une couverture totale, ou vers l'option 3, qui présente une couverture à l'acte, c'est-à-dire facturer à l'heure ? Après réflexion, nous voyons un gros danger dans la facturation à l'option 3. On pourrait peut-être faire des économies, mais on en vient à une gestion purement financière de la couverture, avec le risque justement de restreindre ce nombre d'heures de couverture, d'heures de prise en charge, pour payer le moins possible.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à la Directrice des Services.

M. CASILDAS.- Avant, je vais repréciser mon propos. La question n'était pas de dire que moins d'agents bénéficieraient de la couverture. C'était de dire : « Pourquoi payer pour 170 agents si la réalité de nos besoins est de 20 ou 30 ? » Si on paye au gré à gré, on couvre les agents qui en ont besoin. Ils sont couverts de la même façon parce qu'on a déjà la médecine du travail par ailleurs. Il s'agissait de dire : « Pourquoi payer l'ergonome à tout le monde si, en réalité, on n'a que 20 agents dans l'année qui en ont besoin ? » Je dis 20, ce n'est pas 20, mais si on le paye au cas par cas, on aura un paiement qui correspond à nos besoins.

Mme ARMAND.- Sur l'ancienne convention, nous avons eu la possibilité d'avoir une convention spécifique pour toute la médecine du travail et venaient se rajouter tous les actes qu'on avait auprès de l'ergothérapeute ou du psychologue du travail. Nous n'avons plus cette possibilité. Du moment qu'on n'a pas d'autre service de médecine préventive, on est obligé d'adhérer sur la totalité du forfait 1, qui intègre tout, aussi bien la médecine de prévention, que le psychologue, que

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

l'ergothérapeute, alors qu'il n'y aura peut-être que 10 actes dans l'année. Il n'est pas possible de payer à l'acte là-dessus, en particulier pour la médecine de prévention, où on est obligé d'intégrer l'ensemble des agents. L'adhésion ne se fait que sur la base des effectifs au 1er janvier et le calcul de la cotisation se fait au 1er janvier pour tout l'exercice. La convention ne peut pas du tout fonctionner sur un acte, selon chaque visite médicale qui va être donnée pour chacun de nos agents.

M. CASILDAS.- Il faut venir aux commissions, Madame ARMAND. Si vous étiez venue, nous n'aurions pas posé la question, nous aurions compris tout de suite. Si on nous avait dit qu'on n'avait pas le choix, nous n'aurions pas demandé si on pouvait proratiser.

Mme LUCARD.- Heureusement que nous avons des techniciens et des spécialistes ! Nous ne sommes que des élus !

M. LE MAIRE.- Mme ARMAND ne peut pas venir à toutes les commissions. Les élus ont aussi le droit de ne pas avoir une information complète. Cela m'arrive aussi. En tout cas, merci.

Josette, tu fais voter.

Mme LUCARD.-

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 116 est adoptée à l'unanimité.

DEL117122017 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole et la commune d'Aubière pour la viabilité hivernale

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- J'en profite pour rappeler que nous nous occupons uniquement des trottoirs qui sont en vis-à-vis de tout ce qui est bien communal. Pour le reste, y compris pour les logements sociaux pour tous les opérateurs privés, le trottoir est pris en charge par ces propriétaires.

Avez-vous des questions ?

Mme BELLEROSE.- Oui, si je peux intervenir, toujours pour la communauté urbaine. Vous avez remarqué qu'elle prend de plus en plus de place, Monsieur le Maire.

Vincent, je trouve que tu as une présentation vraiment *soft* du problème. Il faut savoir quand même que cette histoire de déneigement qui revient aux communes est une sorte d'échec du transfert de la voirie. Cette année, c'est parce que le transfert est récent, « patati patata ». Nous avons plutôt des remontées négatives par rapport à ce transfert d'une façon générale. Le déneigement était la preuve, en tout cas pour cette année, que cela se passe plutôt mal. Les syndicats étaient extrêmement remontés sur cette histoire parce qu'on a ramené des petits appareils et le déneigement s'est fait par les communes, comme avant.

Cela s'est un peu calmé parce que Clermont Communauté a dit qu'il rembourserait au centime près les dépenses induites par cette activité, mais un transfert est un transfert et je pense qu'il faudra être très vigilant à l'avenir pour que cela ne se reproduise pas chaque année.

Mon groupe s'est abstenu sur cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

Mme SZCZEPANIAK.- Martine, j'ai une question parce que je ne comprends pas du tout votre intervention. Si je lis la convention avec Clermont Auvergne Métropole, je lis simplement : *« Les opérations de viabilité hivernale n'ont pas été transférées à la Communauté Urbaine au titre de la compétence voirie. »* Cela veut dire qu'elles n'ont pas été prises en compte dès le départ. Il ne faut pas s'étonner. Cela a été un choix opéré par les représentants de la Communauté Urbaine. On ne peut pas dire ici qu'il se passe n'importe quoi. Il ne se passe pas n'importe quoi, vous faites de mauvais choix. C'est marqué en toutes lettres, vous n'avez pas pris la compétence hivernale. Du coup, il a neigé et on se retrouve avec des problèmes de voirie non déneigée, mais c'est normal puisque cela n'a pas été prévu.

Mme BELLEROSE.- Il faut bien reconnaître que le déneigement a eu lieu dans de bonnes conditions partout, grâce à cela.

M. SOULIGNAC.- Mathieu (COHENDY) me dit que la viabilité hivernale a bien été transférée.

Mme SZCZEPANIAK.- Ce n'est pas ce qui est marqué.

M. SOULIGNAC.- En réalité, la viabilité hivernale a été transférée.

Au-delà des guerres et des analyses qu'on peut faire sur la pertinence du transfert de la compétence voirie, nous serons tous d'accord ici sur le fait que nous avons quand même à répondre à un service public, que nous allons essayer de travailler en bonne intelligence avec la Communauté Urbaine et que nous n'allons pas refuser ce partage de moyens humains qui peut être de bon sens dans des situations exceptionnelles comme celle de l'enneigement des rues. Je ne pense pas qu'il y ait matière à polémiquer sur cette délibération. Je suis d'accord qu'on pourrait discuter de la pertinence – et les faits nous donnent plutôt raison parce que nous avions voté contre – du transfert de compétence de la voirie. Je crois que nous étions tous d'accord là-dessus ici.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. CASILDAS.- Mathieu, il est dit : *« Les moyens humains et matériels affectés par les communes membres à l'exercice des opérations de viabilité hivernale n'ont pas été transférés à la Communauté Urbaine. »*

M. COHENDY.- C'est juste une question d'interprétation. Effectivement, la convention est libellée comme cela par l'agglomération. Est-ce que c'est par malice ? Je n'irais pas jusque-là. En revanche, vous pouvez voir dans le préambule qu'il est bien indiqué : *« Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine exerce de plein droit la compétence voirie de l'espace public, qui comprend notamment les opérations liées à la viabilité hivernale. »* La question des moyens est souvent celle qui a été posée. Pour faire clair, quand on a fait les analyses de transfert, on a bien repéré les ETP et le matériel nécessaires à l'ensemble de la compétence voirie, intégrant bien évidemment la viabilité hivernale. Sauf que quand on fait intervenir 20 agents sur 4 ou 5 heures par semaine et qu'on compresse pour faire des ETP, comme l'avait demandé l'agglomération, pour transférer des ETP entiers, fatalement, 3 personnes ne peuvent pas faire, sur un laps de temps aussi réduit, le travail qu'on faisait avant.

M. CASILDAS.- On sait bien que sur la partie viabilité hivernale, n'intervenaient pas seulement les agents de la voirie. Pour des raisons de permis de conduire spécifique, d'astreinte et de rotation, intervenaient d'autres agents.

M. LE MAIRE.- Ils ne pouvaient pas s'occuper des espaces verts, par exemple.

M. COHENDY.- Le temps de travail de ces agents, y compris des espaces verts, a été évalué et ajouté dans le pot pour le calcul des transferts.

M. CHASSAIGNE.- Normalement, cela devrait marcher.

M. COHENDY.- Nous avons toujours dit en réunion de DGS que, sur un plan

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

mathématique, c'était plus simple d'organiser les opérations, que ce soit de voirie ou de viabilité hivernale, avec des ETP entiers plutôt qu'en mettant à disposition des agents sur des quotes-parts de temps. En revanche, ensuite, il faut bien être conscient que vous n'avez pas le nombre d'agents suffisant pour accomplir ces tâches, donc il fallait que l'agglomération recrute ou prenne des gens sur des temps « restreints » pour venir compléter ses effectifs.

M. CASILDAS.- J'entends la position de l'agglomération qu'avance Martine, mais ce n'est pas seulement une histoire comptable d'équivalent temps plein, de « on vous reverse le coût ». C'est aussi la vision que l'on a de la puissance publique. À un moment, quand on décide, alors qu'on n'y est pas obligé, d'exercer une compétence, on le fait jusqu'au bout.

Nous partagions, encore une fois – décidément, cela fait beaucoup – l'opposition au transfert de la voirie. À titre personnel, je considérais que c'était une compétence de proximité et que, pour des raisons de lien élu/citoyen, citoyen/collectivité et même dans l'exercice concret de cette compétence, elle devait rester au niveau des communes. Se pose le problème de la viabilité hivernale, mais se pose aussi le problème de l'entretien courant. Le service n'est pas là, il faut être clair.

Au bout d'un moment, on ne peut pas revenir voir les communes pour leur dire : « En fin de compte, faites-le », d'autant plus qu'on a transféré le personnel et le matériel. On rebascule tout cela et on refait un jeu de finance derrière. Non ! Soit on veut le faire et on le fait, soit on ne le fait pas et, à partir de ce moment, on ne prend pas la compétence. C'est aussi simple que cela. Il y a une volonté de passer de CU à Métropole, mais il faut le faire sereinement et avec un calendrier. Il faut d'abord assurer les compétences obligatoires avant d'aller prendre d'autres compétences qui ne sont pas nécessaires et que les mairies peuvent très bien continuer à assumer, d'autant plus qu'elles le faisaient très bien par ailleurs. Cela n'empêche pas que les rues ont été très bien déneigées.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons également à cette délibération.

Mme BELLEROSE.- J'espère que M. le Maire est content de voir que la droite est d'accord avec les syndicats par rapport à ce problème.

M. CASILDAS.- Sur le bon sens, nous ne pouvons être que d'accord.

Mme BELLEROSE.- Il serait intéressant de demander un véritable bilan du transfert de la voirie au bout d'une année, même au niveau du personnel, de la gestion des embauches.

M. CASILDAS.- Je crois qu'on l'a déjà demandé.

Mme BELLEROSE.- Oui, mais quelque chose de vraiment juste. Même au niveau des embauches à Clermont Communauté, il y en a eu beaucoup pour essayer de faire face et je crois qu'ils sont un peu débordés.

M. CASILDAS.- Il faudrait aussi avoir un retour sur le fonctionnement des pôles de proximité. Je n'ai pas forcément le pôle de proximité d'Aubière en tête, mais dans un cas comme la viabilité hivernale, sur un pôle de proximité Clermont/Gerzat, je serais curieux de voir le déneigement à Gerzat. Cela ne concerne pas Aubière, mais ce sont des questions que je me pose quand même.

M. LE MAIRE.- Je voudrais simplement rajouter que j'entends la position des uns et des autres. Nous avons tous, effectivement, voté à l'unanimité le transfert de la voirie. Je suis beaucoup moins loin que l'opposition de droite. Je pensais que ce n'était pas le moment. C'est vrai qu'il y a la proximité, mais on aurait pu attendre la fin du mandat.

En tout cas, aujourd'hui, malgré le débat que nous avons avec l'agglomération, malgré le constat que nous faisons, j'observe avec bonheur que nous sommes tous d'accord là-dessus, il y a un tel flottement que cela frise l'échec. On est allé dans la précipitation.

Nous sommes des gens responsables – et je ne dis pas que vous ne l'êtes pas par votre

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

vote – et notre souci est le service rendu à la population. J'ai constaté aussi que la viabilité hivernale ne s'est quand même pas trop mal faite.

Pour toutes ces raisons, malgré l'expression de réserve, nous n'irons pas jusqu'à vous suivre et voter contre. Nous n'allons pas faire de l'obstruction, nous allons jouer le jeu. L'intérêt qui nous guide, j'espère tous, est l'intérêt général, l'intérêt des administrés. Nous allons donc voter, en espérant que ce soit temporaire, pour une année, mais là aussi, j'ai quelques doutes.

M. CASILDAS.- Je sais bien que ce n'était pas provocateur, mais ce n'est pas de l'obstruction. Il s'agit de se dire qu'à un moment, nous avons eu une position que nous avons assumée sur l'opposition et nous avons été, je n'irai pas jusqu'à dire « mis au ban », mais au moins pointés du doigt, vous par vos amis, moi par les miens...

M. LE MAIRE.- Mes amis... Peu importe !

M. CASILDAS.- ... sur une position que nous avions eue en tant qu'élus communaux, responsables devant les habitants de la ville d'Aubière sur la façon dont on assurait le service public. Je comprends le discours de responsabilité et la volonté, quelque part, de montrer que cela va bien avec la Communauté Urbaine. Cela dit, on peut aussi montrer qu'on est dans une continuité idéologique, au bon sens du terme, par rapport à une conception de l'action publique et, sans être dans l'obstruction, dire qu'on avait une position et qu'on la maintient sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Un dernier mot. J'estime qu'il n'y a pas de contradiction dans la position majoritaire entre l'opposition que nous avons manifestée pour le transfert de la voirie et l'acceptation aujourd'hui d'une disposition qui permet de régler un problème de voirie de la viabilité hivernale. Il n'y a pas de contradiction.

M. SOULIGNAC.- Je crois que tout a été dit, donc nous pouvons passer au vote, si tout le monde est d'accord.

- Qui est contre ? *(6 voix)*
- Qui s'abstient ? *(2 voix)*

La délibération n° 117 est adoptée à la majorité.

DEL118122017 : Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des remarques à faire ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 118 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

V - Intercommunalité

DEL119122017 : Transfert des résultats de clôture des budgets eau et assainissement

Rapporteur : M. Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. CASILDAS.- J'ai l'habitude d'être chiant sur la forme, mais quand même, « dans l'attente des éléments à Clermont Auvergne Métropole », je me mets à la place de notre pauvre collègue qui débarque.

M. GUITTON.- Nicole lui a expliqué.

Mme LOZANO.- Non. C'est la question.

Mme CHASSAGNE.- Je ne comprends pas ce qu'on vote parce que je suis novice.

M. GUITTON.- Nous avons voté le transfert du budget assainissement, donc nous votons le résultat de clôture du budget assainissement. Avec les 21 communes et la Communauté Urbaine, nous nous sommes accordés pour transférer uniquement la partie investissement et que chaque commune conserve le fonctionnement. Je ne vais pas vous redonner les chiffres parce que cela fait beaucoup, mais nous conservons le fonctionnement et nous remettons l'investissement à l'agglomération, à la CU.

Vincent, tu veux intervenir pour compléter ?

Mme SZCZEPANIAK.- Il faut voter un principe.

M. GUITTON.- Oui, c'est cela. En même temps, il y a quand même des montants. C'est bien le principe et les chiffres.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 119 est adoptée à l'unanimité.

VI - Environnement - Cadre de vie

DEL120122017 : Espace Naturel Sensible Puy d'Aubière - Réalisation du second plan de gestion 2018-2022

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

(Présentation de la délibération)

M. MANIEL.- Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- Ce n'est pas une question, c'est encore une observation. Dans notre groupe, nous pensons tous que cette action mériterait d'être beaucoup plus connue et exposée, surtout à un moment où on parle beaucoup de protection de la biodiversité, avec tous les problèmes environnementaux qui pointent leur nez. Il est vraiment très important qu'on conserve, qu'on ait ce poumon vert, qui a été créé sous l'ancien mandat, à proximité. Autant je suis pour qu'on ait de la densification dans les zones urbaines, autant il faut privilégier ces poumons verts.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

M. MANIEL.- Pour ce qui est de faire connaître, comme tu le disais, sur ce plan de gestion, nous avons prévu 15 000 € en termes de communication. Je ne parle pas forcément d'animation. Nous l'avons déjà fait. C'est compliqué, mais nous avons déjà fait pas mal de choses. Nous avons des *flyers* qui sont à disposition à la mairie. Nous en avons parlé et nous allons en reparler sur les Échos. Nous faisons vraiment le maximum. Le Conseil départemental nous aide aussi sur son site. Sur le site du Conseil départemental, on a une page dédiée aux ENS et on parle de nous. La LPO a aussi, sur son site, une belle présentation qui incite les gens à venir sur le Puy d'Aubière, sur cet ENS.

Nous avons plein d'actions prévues. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais les Croqueurs de pommes nous ont demandé s'ils pouvaient avoir 1 000 m², voire un peu plus, pour planter plusieurs variétés de pommes qui sont historiques dans notre département, voire notre région.

Nous sommes en train de discuter avec une dame, une ex-Auvergnate qui est en Bretagne aujourd'hui, qui aimerait revenir en Auvergne et qui a des chèvres, qui nous a demandé si on pouvait mettre des chèvres sur l'ENS. Nous avons dit oui, mais il faut faire attention, il faut cadrer tout cela.

Pour les journées du patrimoine, nous avons mis en avant notre ENS. Malheureusement, le temps n'était pas au rendez-vous. Cela dit, nous avions fait un effort pour mettre toutes ces animations en place sur l'ENS. Cela n'a pas bien marché pour cause de mauvais temps. C'est peut-être à renouveler.

Comme le disait Nicole tout à l'heure, c'est un poumon vert. Nous avons des ressources et un potentiel phénoménal sur cet ENS. Il ne serait pas labellisé si ce n'était pas le cas. Il faut donc sauvegarder tout cela et se battre pour que cela survive dans les meilleures conditions possibles.

M. CASILDAS.- Au-delà de tous les aspects communication et même l'organisation d'événements sur l'ENS, il faudrait peut-être aussi physiquement marquer le lien entre l'ENS et la ville. Il faudrait peut-être créer une coulée verte, faire qu'il y ait un cheminement beaucoup plus marqué. L'ENS est effectivement un poumon vert, mais il ne faut pas qu'on ait une espèce de bulle hermétique et qu'il n'y ait pas de communication entre la ville et l'ENS.

C'est une façon de valoriser et de faire le lien avec la délibération que nous avons eue tout à l'heure sur les antennes-relais. Il y a une somme qui nous revient au titre de l'installation de ces antennes. Il y a un fléchage financier sur l'ENS qui va essentiellement sur le patrimoine naturel. C'est ce que nous avions évoqué en commission, à savoir est-ce qu'on ne pourrait pas flécher cet argent des antennes relais pour l'affecter à un travail sur le patrimoine, le bâtiment, le patrimoine immobilier, le patrimoine qui est lié à cet ENS et plus globalement au site des caves ? Cela représente la moitié de la somme de l'ENS. Il ne s'agit pas de dire qu'on a un effort équivalent, mais au moins un effort à moitié pour compléter l'action menée et qui serait une approche globale du patrimoine naturel.

M. MANIEL.- Tu as raison, j'ai oublié de dire qu'en début d'année 2017, nous avons signé une convention tripartite avec l'ASCA, l'Association de Sauvegarde des Caves d'Aubière. Ils se sont toujours sentis un peu expulsés du projet. Ils ne font pas partie géographiquement de ces 98 ha que compte l'ENS. Cela dit, les limites nous ont été imposées. Nous n'avons pas pu mettre ce que nous voulions. À l'époque, un dossier a été monté. Tu l'as évoqué tout à l'heure, Nicole. On ne peut pas faire ce qu'on veut.

En revanche, le fait d'avoir signé cette convention tripartite avec l'ASCA est réellement un plus. Il est prévu, dans ce plan de gestion, d'aider l'ASCA financièrement, par exemple à financer certains travaux, ce qui n'était pas prévu dans le plan de gestion précédent.

Dans les comités de gestion qui se réunissent trois, quatre, cinq fois par an, maintenant, l'ASCA est là. Ils sont beaucoup plus ouverts que par le passé parce qu'ils se demandaient ce que foutait la LPO ici, à mettre des chauves-souris dans les caves. Je n'emploie par les termes techniques, je les connais depuis peu. Cela ferait trop savant et je ne le suis pas. Qu'est-ce qu'ils

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

font ? Qu'est-ce qu'ils cherchent à faire ? Aujourd'hui, du fait de participer à ces comités techniques, ils le savent, ils comprennent, ils nous accompagnent et cela se passe vraiment bien. Espérons que cela dure.

M. CHASSAIGNE.- Je voulais intervenir parce que les élus du comité de la vie locale, en face, m'ont fait signe pour me dire que le comité de la vie locale travaille sur les liaisons en mode doux sur deux aspects. Il y a les aspects de promenade et un deuxième aspect sur les zones à caractère utilitaire.

C'est simplement pour dire que trois itinéraires sont à la réflexion. Il y en a un notamment qui traverse le Puy d'Aubière. Bien que nous pourrons venir auprès de vous pour vous en dire un peu plus, l'ambition est de mettre à plat ces informations sur un plan, sur une carte. Cette carte mettra notamment en avant les points du patrimoine qui méritent d'être signalés et découverts sur Aubière. On a forcément, dans la traversée du Puy d'Aubière, un certain nombre de points caractéristiques qu'il faudra mettre en avant.

Par ailleurs, pour votre information, on a le patrimoine bâti, le patrimoine immobilier qui pourra être mis en avant, notamment parce qu'on a un certain nombre de maisons de caractère qui méritent d'être visitées par les promeneurs potentiels.

M. MANIEL.- Je n'ai pas parlé des chasseurs.

(Rires)

Il serait 18 h 00, tout le monde m'écouterait. Les chasseurs nous rendent aussi beaucoup de services. Beaucoup de gens sont contre les chasseurs parce qu'ils disent que c'est dangereux. Il faut savoir que les chasseurs, sur le Puy d'Aubière, nous font des haillons. Ils dégagent pour passer, pour mettre leur gibier aussi, c'est vrai. Nous travaillons aussi très bien avec ces gens.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 120 est adoptée à l'unanimité.

DEL121122017 : Syndicat d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme - Illuminations festives 2017/2018

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

(Présentation de la délibération)

M. MANIEL.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*

La délibération n° 121 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le 21 03 2018
ID : 063-216300145-20180315-DEL01032018-DE

DEL122122017 : Convention de financement des travaux de l'église

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Avez-vous des commentaires, des avis ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 122 est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- C'était la dernière délibération.

VII - Divers

DEL123122017 : SAIEM Ville d'Aubière - Rapport d'activité - Exercice 2016

DEL124122017 : Clermont Auvergne Métropole - Rapport d'activité - Exercice 2016

DEL125122017 : Clermont Auvergne Métropole - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du service assainissement communautaire 2016

M. LE MAIRE.- Je vous demande de prendre acte que nous avons mis à votre disposition le rapport d'activité de la SAIEM, le rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole et, toujours pour Clermont Auvergne Métropole, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du service assainissement communautaire 2016.

L'ordre du jour est clos. Si les collègues n'ont pas d'autre question à poser, je considère le Conseil Municipal terminé. *(Néant)*

La séance est levée à 21 h 00.